



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Foix le 9 mars 2020

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Unité eau

Dossier suivi par : Claudine GOUZY

Tél : 05.61.02.15.82

courriel : claudine.gouzy@ariege.gouv.fr

Synthèse de la consultation du public sur l'arrêté préfectoral instituant des réserves de pêche sur certains cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ariège pour l'année 2020.

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, l'arrêté instituant des réserves de pêche pour l'année 2020 dans le département de l'Ariège a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 13 février au 6 mars 2020 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) www.ariège.pref.gouv.fr (Publications/Consultation du public/Participation du public/Eaux et Milieux Aquatiques)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement- risques/ SPEMA – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

2 – Résultats de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

Le chef du service environnement risques,
signé

Jean Pierre CABARET

Siège :
10 rue des Salenques
BP 10102
09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,
Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariege.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 15 - 14 h 00 / 16 h 00

Site internet : www.ariège.gouv.fr

